

Paris, le 8 février 2023

Loi handicap de 2005 : Le besoin d'un second souffle pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants

Le samedi 11 février, la Loi du 11 février 2005, dernière loi générale en termes d'accès aux droits des personnes en situation de handicap aura 18 ans. Un anniversaire qui interpelle et entraîne forcément un exercice de bilan de son application en 2023.

Chaque année, la date du 11 février marque un anniversaire, celui de la loi qui dans la mémoire collective porte le même nom : la Loi du 11 février. Fruit d'un véritable travail de co-construction entre le monde associatif, le Parlement et le Gouvernement sous la conduite de Marie-Anne MONTCHAMP, alors Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, il s'agit de la dernière grande « Loi Handicap » adoptée en France.

L'une des mesures qui reste encore en mémoire près de 20 ans après l'adoption de cette loi, c'est bien évidemment l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Ce serait oublier le caractère universel de cette loi. *« Nous avons tendance à souvent ramener cette loi, fondatrice, à une seule mesure. L'accessibilité du bâti, certes, est une composante énorme de cette loi, mais cette loi allait au-delà, même dans son nom, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »* rappelle Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH *« Cette loi portait en elle le projet d'une société qui ne médicalise plus le handicap, en réaffirmant le droit à l'accès aux dispositifs de droits communs, comme l'Ecole de la République, ou le monde professionnel et bien d'autres encore ».*

Or, aujourd'hui, l'exercice de bilan inhérent à l'anniversaire de cette loi est toujours malheureusement défavorable, malgré des avancées au fil des années : *« Dans les faits, la liste des domaines qui demeurent peu ou pas accessibles aux personnes en situation de handicap est longue, trop longue »* selon le président de l'APAJH *« le monde médico-social, qui devrait agir en complément et en appui des dispositifs de droit commun, est encore trop souvent la seule solution pour nombre de personnes, sans prendre en compte leur projet de vie ».*

La liste trop longue des impossibilités à être citoyen pour les personnes en situation de handicap

Beaucoup trop d'enfants ne sont pas scolarisés à l'Ecole de la République, « *alors que la loi de 2005 entérinait l'accès à l'Ecole du quartier. Certains enfants et adolescents sont accompagnés par des établissements et services médico-sociaux, alors que par exemple, rien n'empêche de positionner les unités d'enseignement dans les écoles et collèges. D'autres ne sont même pas scolarisés, alors que dans la législation française, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans* ».

Le chômage touche deux fois plus les personnes en situation de handicap, du fait de nombreuses causes : un parcours de formation aléatoire, discontinu et fait de ruptures tout d'abord. « *Et même après, une fois sur le marché de l'emploi, les personnes en situation de handicap se heurtent à beaucoup trop d'entreprises qui ne les perçoivent qu'à travers leurs incapacités, et non pas comme des personnes avec des compétences, et des richesses à apporter. Sans oublier qu'encore une fois, certaines personnes se voient orientées en ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), simplement parce que du fait de leur handicap, c'est la seule voie qui leur est proposée, presque de facto.* »

Et il ne s'agit que d'exemples, dans une démarche de bilan d'une société peu adaptée aux personnes en situation de handicap qui veulent exercer leur citoyenneté : reculades sur l'accessibilité du bâti, impossibilité pour beaucoup de choisir leur habitat, non accessibilité à la culture et aux loisirs, impossibilité de vivre une vie intime et sexuelle, ou le renoncement aux soins face à un système médical inadapté.

Au-delà d'un bilan pragmatique, donner un nouvel élan à la loi de 2005

Si l'exercice de bilan est nécessaire pour établir une vision d'ensemble de son application en 2023, il ne faut pas oublier l'esprit même de cette loi qui a su rassembler de nombreux acteurs et citoyens, parce qu'elle portait en elle le projet d'une société inclusive. Changer de paradigme et ne plus créer de solutions pour qu'une personne en situation de handicap s'adapte à son cadre, et transformer la société pour qu'elle s'adapte aux choix et besoins des personnes en situation de handicap, parce que la solidarité nationale mobilise tous les moyens de compensation.

Depuis 2005, des évolutions profondes ont eu lieu en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap, pour partir du respect inconditionnel du choix de vie de la personne, tout au long de sa vie. « *Pour que les établissements et services médico-sociaux demeurent une solution, et pas la seule solution, nous avons su nous transformer et enrichir l'offre d'accompagnement pour que le parcours de chacun soit de qualité et garanti tout au long du projet de vie de chaque personne. Pourtant, aujourd'hui, de nombreux freins demeurent pour que la loi de 2005 soit réellement effective, malgré l'effort des associations et organismes* » constate Jean-Louis Garcia.

En 2023, les pouvoirs politiques doivent redonner un élan à la loi de 2005 et son esprit de société inclusive.

« Nous ne pouvons porter seuls l'ambition qui traversait la Loi de 2005, puisqu'il s'agit d'un projet de société, les responsables politiques doivent être à nos côtés pour créer les dispositions réglementaires et législatives. » interpelle Jean-Louis Garcia.

« Des mesures peuvent être prises rapidement et être foncièrement engageantes » poursuit le président de l'APAJH *« par exemple, penser des évolutions réglementaires qui facilitent les dynamiques de parcours des personnes en situation de handicap, tout au long de leur vie. Permettre aussi l'évolution tarifaire des établissements et services médico-sociaux qui prenne en compte la réalité de l'Autodétermination des personnes accompagnées, la qualité des prestations proposées, la dynamique inclusive et coopérative pour rendre l'environnement de vie des personnes réellement accessible ».*

Un nouvel élan d'autant plus nécessaire que le monde médico-social et les métiers de l'accompagnement font face à une crise depuis de nombreuses années et d'un manque d'attractivité des métiers. *« Au quotidien, à l'APAJH, les militants bénévoles et les professionnels innovent, pour être toujours plus proches des besoins et attentes exprimées par les personnes que nous accompagnons, parfois au-delà de ce que le cadre législatif permet. Mais aujourd'hui, il devient compliqué de poursuivre cette mission, pourtant essentielle, dans les racines de l'APAJH, tant que les pouvoirs publics ne s'engagent pas réellement dans la formation des professionnels, la rémunération et la reconnaissance de tous ceux qui s'inscrivent dans la Loi de 2005 pour les personnes en situation de handicap, et la liberté de pouvoir agir et créer. »*

Les personnes en situation de handicap avaient dû attendre 30 ans entre les lois de 1975 et 2005 pour voir leurs droits reconnus par la loi. L'application effective, sur l'ensemble des départements français sans exception, de la Loi de 2005 ne pourra pas attendre 30 années de plus. Elle ne sera possible qu'avec le soutien et la mobilisation de tous, pour l'accès au droit de tous les citoyens.

Le 11 février 2023, Jean-Louis GARCIA, président de la Fédération APAJH, sera à Mamoudzou (Mayotte) pour inaugurer la Plateforme d'Entraide pour l'Autonomie, première du genre en France à apporter une réponse à toute personne en situation de handicap, personne âgée ou aidant en recherche d'appui pour réaliser concrètement son projet. Elle permettra également de construire, en lien avec les acteurs du territoire, une solution concrète pour les personnes sans solution, avec une réponse inadaptée ou en risque de rupture de parcours et initiera un observatoire des besoins.

Demande d'interview et de reportage auprès de Céline DIAZ : 06 30 43 60 01.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

Céline DIAZ
Tél. : 06 30 43 60 01
c.diaz@apajh.asso.fr